

UN MORATOIRE SUR LES EXPULSIONS !

DES MOYENS POUR LE DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS !

Le 31 mars marque cette année la fin de la trêve hivernale et la reprise des expulsions. Une expulsion, c'est quoi ? C'est de la peur, de l'angoisse, de l'humiliation pour des familles entières. C'est insupportable ! C'est un véritable drame ! **Expulser ne résout rien, c'est faire plonger des familles encore plus dans la précarité.**

Aujourd'hui, en France, 113 000 expulsions pour dettes locatives sont programmées. Il s'agit le plus souvent de locataires victimes d'aléas de la vie : licenciements, chômage de longue durée, baisse du pouvoir d'achat qui engendrent de la précarité. Dans les Hauts-de-Seine, de nombreuses familles se retrouvent dans cette situation.

Il y a urgence ! Un moratoire sur les expulsions tout de suite !

Un moratoire doit être décidé par le gouvernement pour toutes les expulsions de familles victimes de dettes locatives liées aux conséquences de la crise.

Ce moratoire permettrait d'engager avec les associations, les bailleurs et les élus locaux la construction d'une véritable sécurité sociale du logement.

Les élus communistes et républicains à vos côtés pour le droit au logement

Une délégation d'élus a été reçue le 15 mars au ministère du logement, accompagnés de plusieurs associations et de familles menacées d'expulsion, pour demander « *que soit mis un terme à la pratique inhumaine que sont les expulsions locatives* » et **exiger « la mise en place d'un moratoire le temps d'élaborer une loi mettant hors jeu les expulsions locatives »**.

Ils demandent également une table ronde avec les élus d'Ile-de-France pour préparer et élaborer la loi Dufflot 2.

Des élus qui ont été écoutés avec la décision de la baisse très attendue de la TVA pour les logements sociaux à 5 %.



Ce droit inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'homme est aujourd'hui mis à mal.

Sans logement comment vivre, comment se construire ? Les dispositifs existants, tel le Droit opposable au logement (DALO), sont insuffisants ; ils ne peuvent être appliqués par manque de logements sociaux, notamment en région parisienne.

Il y a urgence ! Faire vivre le droit au logement pour toutes et tous !

La loi sur le logement qui sera débattue en juin à l'Assemblée Nationale doit être porteuse de mesures permettant la mise en œuvre de ce droit fondamental qu'est le logement : abrogation de la loi Boutin et des surloyers, blocage des loyers, augmentation des aides à la pierre, réelles contraintes pour les communes qui ne respectent pas le seuil légal de 25 % de logements sociaux...

Il est inacceptable que dans les Hauts-de-Seine, 21 communes sur les 36 soient hors-la-loi SRU, alors que près de 100 000 demandes sont toujours en attente !

Exigeons partout et pour tous la construction de logements vraiment sociaux. C'est un droit !

Pour atteindre ces ambitions, **les communistes proposent la création d'un grand service public du logement et un budget national à la hauteur des besoins.**